

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 042340

79415

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02767 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DARBALI Mohamed

Date de naissance : 01-01-47

Adresse : Res. Al Fajr n° 13 Hayat Qods

Sidi Ben Aissa Casablanca

Tél. : 06 64 74 12 26 Total des frais engagés _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 6/04/2021

Nom et prénom du malade : DARBALI Mohamed

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HIA - Allal digestif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : IBI

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : MF



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/04/2021			15000	Dr HASSAN CHEFET Médecin Généraliste en Accès Rue 23, N° 69, Hay El Gods en accès Mosquée Fatima Zahra - Bni Bernoulli CASABLANCA - Tel.: 022-73-78-51

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	06/04/2021	918,20

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

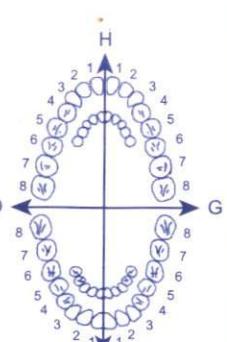
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

دكتور Hassan CHEFFI

Médecine Générale

Diplômé en Echographie

الدكتور حسن الشفي

الطب العام

دبلوم في التشخيص

العلمي بالصدى جامعة مونبلي

LOT 2021
PER 00
PPV 120DH70

LOT 2021
PER 00
PPV 120DH70

COT 2021
PER 00
PPV 120DH70

Casablanca, le

6/04/2021

DAR BALI Mohamed

120,70x3 = 360 DH 30

49,40

49,40

49,40

381

49,40 x 3

Amet 5

1m 81

3 Ponts

127,00x2 =

Xalatau Coll

DR7516
DP3430
02/2023
PPV 127DH00

DJ3325
12/2022
PPV 127DH00

Lot :
À consommer
avant le :

200776
12/2023

PPC : 79,90 DH

Sothema
L. Tazi. Pharmacien Ress.
CARBOSYLANE - 48 doses
PPV 74.00 DH

Carbofuran

79,90 2m x 2

Fitorax

79,90 x 2

امام مسجد للاقاطمة الزهراء (سيدي البرنوصي - الدار البيضاء)

Rue 23 N° 69 - Hay El Qods (en face Mosquée Fatima Zahra) - Sidi Bernoussi - Casablanca

الهاتف: 05 22 73 78 51

Dr HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
Rue 23, N° 69, Hay El Qods/en face
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi
CASABLANCA - 10022.73.78.51
زنقة فاطمة الزهراء - 69 - حي القدس - سيد بernoussi